

JUIN 2009

Prospectus simplifié

HSBC INTERNATIONAL SELECT FUND

MultiAlpha Europe Equity



MultiAlpha Europe Equity

Informations importantes

Ce prospectus simplifié contient les principales informations relatives au compartiment. Pour obtenir plus d'informations avant d'investir, veuillez consulter le prospectus complet le plus récent (le « Prospectus complet »). Sauf s'ils sont définis dans le présent document, les termes commençant par une majuscule auront la même signification que dans le Prospectus complet. Pour des informations détaillées concernant les positions du compartiment, veuillez consulter le rapport le plus récent.

HSBC International Select Fund – MultiAlpha Europe Equity (ci-après le « Compartiment ») est un compartiment de HSBC International Select Fund (ci-après la « Société »). La Société est une société d'investissement luxembourgeoise à compartiments multiples, constituée le 26 octobre 2001 sous la forme d'une société anonyme.

La Société a été constituée pour une durée indéterminée et est agréée en qualité d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières en vertu de la Section I de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la « Loi de 2002 »).

Les droits et les obligations de l'investisseur, ainsi que la relation légale qui le lie à la Société, sont exposés dans le Prospectus complet. Le Prospectus complet et les rapports périodiques peuvent être obtenus sans frais auprès de la Société.

Investissements du Compartiment

Objectif d'investissement

L'objectif du Compartiment est l'appréciation du capital sur le long terme. A cet effet, le Compartiment investit essentiellement dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres apparentés à des actions, émis par des entreprises dont le siège social est situé dans un pays européen et dont les actions sont cotées sur une bourse de valeurs importante ou sur un Marché réglementé d'Europe, ou par des entreprises qui réalisent une part prépondérante de leurs activités sur ce continent.

Le Compartiment pratique une approche multi-gérants consistant à confier à un ou plusieurs gérants délégués la gestion de certaines parties du portefeuille. Le Compartiment ne peut investir plus de 10% du total de ses actifs dans d'autres OPCVM et OPC.

Des instruments financiers dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou de gestion efficace du portefeuille.

Date de lancement

17 juillet 2008

Devise de base

EUR

A quels investisseurs s'adresse le Compartiment

Profil de l'investisseur-type

Le Compartiment est adapté aux investisseurs disposant d'un horizon d'investissement à moyen ou long terme. Une proportion élevée des actifs peut être investie en actions ou en valeurs apparentées à des actions pouvant présenter une performance plus volatile.

Pour déterminer si le Compartiment est adapté dans son cas, il est recommandé à tout investisseur de consulter son courtier, son banquier, son avocat, son comptable, un intermédiaire financier ou tout autre conseiller financier.

Risques d'un investissement dans le Compartiment

Profil de risque

Tout investissement dans le Compartiment comporte certains risques, notamment mais pas uniquement ceux décrits ci-dessous. Les investisseurs potentiels sont priés d'examiner le Prospectus complet dans son intégralité et de bien appréhender le Compartiment avant d'investir. Rien ne garantit que le Compartiment atteindra ses objectifs d'investissement et l'éventuelle performance passée ne préjuge pas de la performance future. Tout investissement peut également être affecté par des changements de la réglementation du contrôle des changes, des lois fiscales, des retenues à la source et des politiques économiques et monétaires.

▪ Risque de marché

La valeur et le revenu des investissements peuvent évoluer à la baisse comme à la hausse et l'investisseur n'est donc pas assuré de récupérer le montant initialement investi dans la Société. La valeur des investissements peut notamment être affectée par des incertitudes concernant les développements politiques et économiques internationaux ou les changements de politique de certains gouvernements.

▪ Risque de change

Certains éléments de l'actif et du passif du Compartiment pouvant être libellés dans d'autres devises que la Devise de base, le Compartiment est exposé à l'incidence favorable ou défavorable de la réglementation en matière de contrôle des changes ou des fluctuations des taux de change des devises concernées par rapport à la Devise de base. Les fluctuations de change peuvent influencer sur la valeur des Actions du Compartiment ainsi que

sur les dividendes ou les intérêts perçus ou encore sur les gains et pertes réalisés. Les taux de change varient en fonction de l'offre et de la demande sur le marché des changes, des balances des paiements, de l'intervention des Etats, de la spéculation et d'autres facteurs économiques et politiques.

L'appréciation d'une devise par rapport à la Devise de base d'un Compartiment a pour effet d'accroître la valeur des titres du portefeuille libellés dans la devise qui s'est appréciée, tandis qu'inversement, la dépréciation d'une devise par rapport à la Devise de base a pour effet de réduire la valeur des titres du portefeuille libellés dans la devise qui s'est dépréciée.

Le Compartiment peut effectuer des opérations de change afin de couvrir le risque de change. Toutefois, rien ne permet de garantir l'efficacité de la couverture ou de la protection recherchée. Une telle stratégie peut en outre limiter la capacité du Compartiment à bénéficier de la performance des titres de son portefeuille libellés dans une devise qui s'est appréciée par rapport à la Devise de base. C'est d'ailleurs systématiquement le cas pour les Classes couvertes (libellées dans une autre devise que la Devise de base).

▪ **Risque de liquidité**

Le Compartiment est exposé au risque qu'un investissement ou une position ne puisse être facilement vendu ou soldé par une transaction symétrique du fait d'un volume insuffisant sur le marché ou d'une perturbation du marché. Une telle situation est susceptible d'affecter la capacité d'un actionnaire à obtenir le rachat de ses Actions dans le Compartiment et peut également influencer sur la valeur du Compartiment.

Bien que le Compartiment investisse essentiellement en Fonds d'investissement dont les actionnaires ont le droit d'obtenir le rachat de leurs actions dans un délai raisonnable, il pourra arriver, dans des circonstances exceptionnelles, que ces Fonds d'investissement ne soient pas en mesure de garantir la liquidité de leurs actions ou parts. Le manque de liquidité pourra avoir un impact sensible sur le Compartiment et la valeur de ses investissements.

De plus amples détails figurent dans le Prospectus complet.

**Classes
d'actions**

Les Classes d'actions suivantes pourront être émises :

- Actions A :** accessibles à tous les investisseurs.
- Actions E :** commercialisées dans certains pays par des distributeurs désignés par le Distributeur, sous réserve d'avoir reçu l'approbation des autorités de tutelle compétentes.
- Actions I :** accessibles à tous les investisseurs.
- Actions X :** accessibles par l'intermédiaire de certains distributeurs désignés par le Distributeur à des investisseurs ayant qualité d'investisseurs institutionnels au sens de l'article 129 de la Loi de 2002 et faisant partie de l'une des catégories suivantes : fonds de pension d'entreprise, compagnies d'assurance, organismes caritatifs agréés ou fonds gérés directement ou par délégation par une entité du groupe HSBC.
- Actions Z :** réservées aux investisseurs ayant conclu avec une entité du groupe HSBC un contrat de gestion discrétionnaire et aux investisseurs ayant qualité d'investisseurs institutionnels au sens de l'article 129 de la Loi de 2002 et souscrivant par l'intermédiaire de distributeurs désignés par le Distributeur.

Dans chaque classe d'actions d'un compartiment, des classes distinctes couvertes par rapport à une devise peuvent être émises (leur nom est alors suivi de la lettre « H » accolée au code de la devise par rapport à laquelle la Devise de base est couverte, par exemple « HEUR » ou « HGBP »). Toute commission éventuelle de l'Agent administratif relative à l'exécution de la politique de couverture est supportée par la classe couverte par rapport à la devise concernée. Ces commissions s'ajoutent aux charges administratives, opérationnelles et de prestation détaillées à la Section 2.8 (3) du Prospectus complet. Les plus- ou moins-values éventuelles sur la couverture du risque de change sont également attribuées à la classe couverte concernée.

**Politique de
distribution**

La Société émet des Actions de distribution et des Actions de capitalisation dans différentes Classes :

- **Les Actions de capitalisation**, reconnaissables à la lettre « C » apposée après le nom du Compartiment et de la Classe, ne versent pas de dividende.
- **Les Actions de distribution** sont reconnaissables à la lettre « D » apposée après le nom du Compartiment et de la Classe. Leur politique de distribution peut être résumée comme suit :

Les dividendes sont déclarés séparément pour chaque Classe de distribution de chaque Compartiment par l'assemblée des actionnaires de la Classe concernée d'Actions du Compartiment à la fin de chaque exercice. Le Conseil d'administration peut déclarer des acomptes sur dividendes au titre de certains Compartiments.

Les dividendes sont annoncés dans la presse financière. Le paiement des dividendes s'effectue dans un délai de six semaines suivant leur déclaration aux actionnaires des Compartiments concernés, à la date de mise en paiement figurant dans la résolution concernée.

Charges et frais

Classe d'Actions	Commission de gestion (%)*	Charges opérationnelles, administratives et de prestation (%)*	Total des frais sur encours (%) (y compris frais de transaction)*
Classe A	1,50	0,40	1,90
Classe E	2,00	0,40	2,40
Classe I	0,75	0,25	1,00
Classe X	0,75	0,20**	0,95
Classe Z	0,00	0,20**	0,20

* de la valeur nette d'inventaire.

** Les charges opérationnelles, administratives et de prestation de ces Classes d'Actions sont plafonnées aux taux indiqués.

Frais à la charge des actionnaires

Commission de souscription :	Maximum 5,54 % de la valeur nette d'inventaire par Action (« Prix de Souscription ») (pour toutes les Classes d'Actions).
Commission de conversion :	Maximum 1,00 % de la valeur des Actions converties (pour toutes les Classes d'Actions).
Commission de rachat :	Aucune.

Fiscalité des actionnaires/ de la Société

Il est recommandé aux investisseurs potentiels de s'informer auprès de conseillers professionnels des conséquences de l'acquisition, de la détention, du rachat, du transfert, de la vente ou de la conversion d'Actions en vertu des lois applicables des pays dont ils relèvent, y compris aux niveaux de la fiscalité et des éventuels contrôles des changes.

En vertu du droit et des pratiques actuels, la Société n'est soumise à aucun impôt luxembourgeois sur le revenu. Toutefois, conformément à la Directive du Conseil 2003/48/CE du 3 juin 2003 relative à la fiscalité des revenus de l'épargne, transposée dans le droit luxembourgeois par la loi du 21 juin 2005, une retenue à la source peut s'appliquer depuis le 1^{er} juillet 2005. De plus amples informations figurent dans le Prospectus complet. La Société est redevable au Luxembourg d'une taxe d'abonnement correspondant à 0,05 % par an de sa valeur nette d'inventaire, payable trimestriellement à la fin du trimestre civil concerné. Cette taxe est réduite à 0,01 % par an pour les Compartiments ou Classes d'actions réservés aux investisseurs institutionnels, au sens de l'article 129 de la loi de 2002.

L'émission d'Actions de la Société n'est assujettie à aucun impôt ni taxe au Luxembourg.

Publication des prix

Comment acheter, vendre et convertir les actions

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion d'Actions du Compartiment peuvent être adressées au Distributeur, à un Représentant ou à la Société. Les demandes reçues avant l'heure limite applicable chaque Jour de transaction, comme défini ci-dessous, sont traitées ce même Jour de transaction.

Un Jour de transaction est un jour d'ouverture des banques au Luxembourg (« Jour ouvré ») (autre qu'un jour tombant durant une période de suspension des transactions sur les Actions ou le Jour ouvré suivant immédiatement la fin d'une telle période de suspension) qui est aussi un jour de bourse normal sur les bourses des valeurs et les marchés réglementés des pays dans lesquels le Compartiment est fortement investi. La liste des Jours ouvrés qui ne sont pas des Jours de transaction figure dans les rapports annuels et semestriels et peut être obtenue au siège social de la Société.

Les investisseurs qui achètent des Actions pour la première fois doivent remplir un formulaire de souscription. Ensuite, les demandes de souscription ou de rachat d'Actions peuvent s'effectuer par courrier, par télécopie ou par téléphone, avec dans ce dernier cas une confirmation écrite.

Les demandes de souscription, de rachat et de conversion d'Actions doivent être adressées à :

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg
Tél. : (+352) 2605 9553 – Fax : (+352) 2460 9500

Heures limites de transaction à l'endroit d'émission des ordres :

- **Autres pays :** 13h, heure de Luxembourg, chaque Jour de transaction.
- **Jersey :** 17h, heure de Jersey, le Jour ouvré précédant immédiatement le Jour de transaction.
- **Pologne:** 10h, heure de Pologne, chaque Jour de transaction

Le règlement peut s'effectuer par virement électronique, net de frais bancaires, à l'une des banques correspondantes prévues, en indiquant le nom du souscripteur et le Compartiment auquel le règlement est destiné, dans les quatre jours (Jours ouvrés et jours d'ouverture des banques dans le principal centre financier de la Devise de transaction de la Classe d'Actions concernée) suivant la demande.

Les Actions sont provisoirement attribuées mais ne sont effectivement allouées qu'une fois le montant de la transaction crédité sur le compte de la Société ou à son ordre.

Des Avis d'opéré et, pour les souscripteurs n'ayant pas rempli de formulaire de souscription, des avis d'inscription, sont envoyés par courrier aux investisseurs lors de l'attribution d'Actions.

De plus amples informations figurent dans le Prospectus complet.

Informations concernant les souscriptions et les rachats

Classe d'actions	Seuil minimum d'investissement initial et position minimale	
Classe A	USD	5 000
Classe E	USD	5 000
Classe I	USD	1 000 000
Classe X	USD	2 000 000
Classe Z	USD	1 000 000

Aucun seuil minimum n'est exigé pour les souscriptions ultérieures. Tous les montants ci-dessus représentent également leur contrevalet dans les autres grandes devises. Certaines Classes d'Actions ne sont pas disponibles dans certaines juridictions.

Devises de transaction et Classes d'Actions disponibles

Les investisseurs peuvent effectuer le paiement relatif à la souscription d'Actions dans la Devise de base ou dans les Devises de transaction suivantes : euro, livre sterling et dollar US.

Les opérations de change nécessaires sont organisées par le Distributeur ou l'Agent de registre pour le compte et aux frais du souscripteur, aux taux de change en vigueur le Jour de transaction concerné.

Classe d'Actions	Codes ISIN	
Classe A	AC	LU0358924438
	AD	LU0358924511
Classe E	EC	LU0358924602
	ED	LU0358924784
Classe I	IC	LU0358924867
	ID	LU0358924941

Classe X	XC	LU0358925088
	XD	LU0358925161
Classe Z	ZC	LU0358925245
	ZD	LU0358925328

Performance annuelle

Le Compartiment n'existant pas encore depuis un exercice complet, aucune Performance annuelle n'est disponible à la date du présent prospectus simplifié.

Veillez noter que la performance passée ne préjuge pas de la performance future. Les prix et les revenus des Actions pouvant évoluer à la baisse comme à la hausse, l'investisseur n'est pas assuré de récupérer le montant investi.

Autres informations

Société de gestion

HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A.
16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Agent de registre

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg
Tél. : (+352) 2605 9553 – Fax : (+352) 2460 9500

Distributeur

HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A.
16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Dépositaire et Agent administratif / Agent payeur principal

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg

Gérant délégué

HSBC Global Asset Management (France)
Immeuble Ile de France, 4, place de la Pyramide, La Défense 9, 92800 Puteaux, France

Réviseurs d'entreprises

KPMG Audit, Réviseurs d'Entreprises
9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Siège social de la Société

16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Autorité de tutelle

Commission de Surveillance du Secteur Financier
Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Promoteur

Groupe HSBC

Contact

Société de gestion

HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A.
16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Tél. : (+352) 48 88 96 21
Fax : (+352) 48 88 96 31